



Cahier des charges pour la vente d'herbe sur pied **Année 2024**

Article 1 : Description du lot

- ✓ Lot 1 : Sart-en-Fagne, section B n°30L2, 30F2 et 30R pour une superficie totale de 1 hectares 59 ares 20 ca

Article 2

La vente a pour objet la mise à disposition de l'acquéreur de l'herbe croissant sur les biens communaux repris à l'article 1.

Article 3

La mise à disposition de cette herbe devra de toute façon se terminer pour le 31 octobre 2024, date à laquelle le terrain devra être remis sans conditions à la disposition de l'Administration communale.

Article 4

L'adjudicataire veillera tout particulièrement à ne pas abîmer le terrain en le défonçant par le passage avec engins lourds en période humide.

Article 5

Tous les dommages qui pourraient être occasionnés à l'adjudicataire, aux machines qu'il emploie ou aux machines qu'il emploierait, sous ses ordres, pour la récolte de l'herbe ne peuvent être imputés à la commune et sont compris

comme des risques d'exploitation inhérents à la responsabilité de l'adjudicataire.

Article 6

La présente vente ne peut être considérée comme tombant sous la législation du bail à ferme.

Article 7

Dès la signification à l'adjudicataire de sa qualité par le Collège communal, celui-ci versera immédiatement le montant de son offre sur le compte bancaire de la Ville BE49 0910 0053 7771.

Il lui est d'ailleurs interdit de commencer la collecte de la récolte avant d'avoir payé et d'avoir exhibé la preuve de son paiement.

Article 8

Les soumissionnaires sont censés connaître l'emplacement exact du terrain et sa possibilité d'accès.

Article 9

Les soumissions sont à adresser, à l'attention du Collège communal de Philippeville pour le 10 mai 2024 au plus tard.

Elles porteront la mention « Vente d'herbe 2024 ».

En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées sous enveloppes fermées :

L'une à l'extérieur portera la mention

« A l'attention du Collège Communal

Place d'Armes, 12

5600 PHILIPPEVILLE »

L'autre, à l'intérieur, portera la mention « Soumission pour la vente d'herbe 2024 »